



Programme de formation

Remise à niveau Agent des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP 1)

Objectifs :

Remise à niveau des connaissances acquises pour accéder à l'emploi d'agent de sécurité conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

Public concerné et prérequis :

Public concerné:

Toute personne appelée à exercer les fonctions d'agent de sécurité incendie en E.R.P et I.G.H

Prérequis :

Titulaire des diplômes S.S.I.A.P., d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 1.

Qualification de secourisme en cours de validité

Certificat médical

Test d'évaluation des connaissances sera effectué à l'entrée de la formation

Groupe de 15 personnes maximum

Qualification des intervenants :

Préventionniste, chefs de service SSIAP3

Formateurs validés en Préfecture

Moyens pédagogiques et techniques :

Supports vidéo, documentation complète remise à chaque participant.

Théorie en salle, exercice pratiques

Programme :

Programme conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

Séquence 1 : Fondamentaux de Sécurité Incendie

- Rappels sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement de sécurité incendie

Séquence 2 : Prévention



Programme de formation

Remise à niveau Agent des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP 1)

- Evolution de la réglementation en matière de prévention.

Séquence 3 : Moyen de Secours

- Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours.

Séquence 4 : Mises en situation d'intervention

- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
- Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité.

Séquence 5 : Exploitation du PC Sécurité

- Fonctionnement d'un poste de sécurité
- Appel, accueil et guidage des secours publics

Séquence 6 : Ronde de sécurité et surveillance des travaux

- Conduite d'une ronde de sécurité.

Délais moyens pour accéder à la formation :

CPF : inscription via le site ou application 15 jours avant le début de la formation

AIF : devis sur Kairos nous contacter - Délai 15 jours minimum pour étude du dossier Pole Emploi

Formation via financement entreprises ou OPCO : Pas de délai spécifique

Financement Personnel : pas de délai spécifique

Conditions administratives et financières :

Convention bilatérale de formation

Lieu :

Voir le planning ou nous consulter

Tarif :

Nous consulter